



Envoyé en préfecture le 16/09/2024

Reçu en préfecture le 16/09/2024

Publié le

ID : 059-215901604-20240904-040924_DELIB07-DE

S'LOW

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024 / 62

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 27

Présents : 21

Absents excusés : 06

Procurations : 06

Absents : 00

Nombre de suffrages
exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 00

Abstentions : 00

Séance du 04 septembre 2024

L'an deux mil vingt quatre, le quatre septembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe GOLINVAL.

Etaient présents :

M. ADAM Pascal, Mme ANSART Mélanie, M. BOTTIAU Christophe, Mme BRONSART Estelle, Mme CABAREZ Nathalie, M. CARREZ Olivier, M. COLLET Eric, M. DE NOYETTE Philippe, Mme DELAIRE Emeline, Mme DEMORTIER Léa, Mme DENIS Séverine, M. GARY Nicolas, M. GOLINVAL Philippe, Mme HOCQUAUX Farida, Mme JABEL LAFOU Samia, Mme MANNINO Stéphanie, M. NOISSETTE Patrick, Mme ROUSSEL Stéphanie, M. SAHLI Sadreddine, Mme TOURNAY Sabine, M. WALLOT Geoffrey

Procuration(s) :

M. DEVALLEZ Jean-Pierre donne pouvoir à M. ADAM Pascal, M. MUNARI Eric donne pouvoir à M. COLLET Eric, M. WALLERAND Jérémy donne pouvoir à Mme DEMORTIER Léa, M. ROLI Jordan donne pouvoir à Mme TOURNAY Sabine, M. LIENARD Matthieu donne pouvoir à Mme ROUSSEL Stéphanie, Mme DEHON Ingrid donne pouvoir à Mme CABAREZ Nathalie

Etai(ent) excusé(s) :

Mme DEHON Ingrid, M. DEVALLEZ Jean-Pierre, M. LIENARD Matthieu, M. MUNARI Eric, M. ROLI Jordan, M. WALLERAND Jérémy

A été nommé comme secrétaire de séance : M. ADAM Pascal

Date de convocation
28 août 2024

OBJET : Atlas de la biodiversité

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Acte rendu exécutoire
après télétransmission
en Préfecture le :

16 SEP. 2024

Affichage le :

16 SEP. 2024

Le Maire,

Philippe GOLINVAL

Le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut a proposé à la commune la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale pour la période 2025/2026.

Le responsable du pôle « Ressources et Milieux Naturels » au PNR, a présenté et détaillé le projet à l'assemblée.

A ce jour, le parc a accompagné ou accompagne dix communes :

- Première édition (2022-2023) : Sars-et-Rosières, Brillon, Bousignies, Tilloy-lez-Marchiennes, Wandignies-Hamage.
- Deuxième édition (2024-2025) : Marchiennes, Flines-Lez-Raches, Rieulay, Fenain et Vred.

Certaines communes de Valenciennes Métropole ayant marqué leur intérêt pour ce dispositif, le parc a proposé à l'agglomération de s'unir afin de pouvoir répondre favorablement à cette attente.

L'agglomération est favorable pour prendre à sa charge la moitié du coût restant à charge des communes.

Même si les coûts restent à actualiser, le plan de financement possible sur la base des coûts de la deuxième édition (2024-2025) pourrait se décliner comme suit :

Coût total par commune : 35 000 €

- Prise en charge par le PNR (ingénierie prise en charge) : 5 000 €
- Financement de l'Etat (Fonds vert) : 20 000 €
- Financement de la CAVM : 5 000 €
- Financement de la commune : 5 000 € (2 500 € en 2025 et 2500 € en 2026).

.../...

Mairie de CRESPIN

293, Rue des Déportés - 59154 CRESPIN

Téléphone : 03 27 45 61 61 - Mail : contact@mairie-de-crespin.fr

La prestation contient :

- Des inventaires faune, flore, réalisés par des experts naturalistes (ingénierie du Parc + associations naturalistes partenaires) – les inventaires sont réalisés uniquement sur les parcelles pour lesquelles ils obtiendront une autorisation d'accès,
Oiseaux, amphibiens, reptiles, mammifères, insectes, plantes, végétations ;
- Des inventaires réalisés avec la participation des habitants ;
- Des animations nature pour le grand public (*a minima une animation par mois sur une des communes participantes*) ;
- Un week-end de festivités autour de la nature en guise d'évènement de clôture (stands du parc et d'associations naturalistes, jeux, programme de sorties sur tout le week-end, spectacle, musique, restauration) ;
- Des ateliers nature pour permettre aux habitants d'acquérir des connaissances utiles pour l'observation de la nature ;
- Des animations scolaires – 1 classe accompagnée par école avec cinq interventions en classe et des animations complémentaires proposées aux enseignants ;
- Des livrables : *posters – livrets – un rapport de présentation du projet ;*
- Un concours citoyen autour de l'arbre.

L'enveloppe de l'Etat est de 15 millions d'euros cette année, soit cinq fois plus qu'en 2022, sans garantie qu'il en soit de même dans les années à venir.

après délibération,
à l'unanimité des suffrages exprimés (27 voix)
le Conseil Municipal

AUTORISE Monsieur le Maire à se porter candidat à ce dispositif avec un dépôt de dossier à l'automne, et **DIT** d'inscrire les crédits au budget le moment voulu.

Le Secrétaire de séance


Pascal ADAM



Pour extrait certifié conforme.

Fait à CRESPIN, le 04 septembre 2024

Le Maire,


Philippe GOLINVAL